



Verbalisation pour sens unique

Par **Claude VINCENT**, le 11/11/2018 à 09:21

Bonjour

J'ai été verbalisé par un gendarme pour avoir emprunté un sens unique. Je ne roulais pas à contresens sur une voie rapide, mais je suis entré, à faible vitesse sur un parking de supermarché en empruntant la voie de sortie.

Le gendarme m'a demandé les papiers du véhicule, mais ni mon permis de conduire, ni ma pièce d'identité et ne m'a fait signer aucun procès verbal. Je risque une amende et un retrait de 4 points.

Est régulier ? puis je contester la contravention au motif que je n'étais pas le conducteur ce jour là, et donc payer l'amende et conserver mes points ? Je risque peut être une amende plus élevée ?

Merci d'avance de vos premiers conseils.

Par **LESEMAPHORE**, le 11/11/2018 à 09:54

Bonjour

Les moyens de contestation ne peuvent être exposés qu'à la lecture de l'avis de contravention double du PV .

Attendez de recevoir l'avis pour en discuter .

Par **Claude VINCENT**, le 11/11/2018 à 09:56

Merci